

Le mécénat peut constituer une manière subtile de **communiquer** sur l'entreprise : les deux partenaires, à savoir vous et la ville, verrons leur **notoriété** et leur **rayonnement** se renforcer. En effet, soutenir un tel projet, c'est aussi un moyen de **faire valoir** et de **partager** son **savoir faire** et son expérience.

En outre, les versements effectués au titre du mécénat ouvrent droit à des avantages fiscaux

- Dons versés par les entreprises : réduction d'impôts égale à 60% du montant, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires hors taxes*.

Exemples pour les entreprises:

Chiffre d'affaires	20 000€	50 000€	100 000€	500 000€
Seuil de la déduction fiscale: 0,5% du chiffre d'affaire*	100€	250€	500€	2 500€
Réduction d'impôt (à hauteur de 60% du don)	60€	150€	300€	1 500€

- Dons versés par les particuliers : réduction d'impôt égale à 66 % de la valeur des dons effectués, dans la limite de 20 % du revenu imposable*.

Exemples pour les particuliers:

Revenu imposable	10 000€	30 000€	50 000€	80 000€
Seuil de la déduction fiscale: 20% du revenu*	2 000€	6 000€	10 000€	16 000€
Réduction d'impôt (à hauteur de 66% du don)	1 320€	3 960€	6 600€	10 560€

*En cas de dépassement de ce plafond, il est possible de reporter l'excédent du don au titre des quatre exercices



Contact/Renseignements

LEBAS Julie

Stagiaire au cabinet du Maire

julie-lebas@live.fr - 06-69-38-02-47



© Création et réalisation: J. Lebas
Ne pas jeter sur la voie publique

Imaginez....

Saint-Omer illuminée



Haut lieu d'Histoire, la ville possède un patrimoine d'une richesse exceptionnelle, atout incontestable pour le développement économique local.

Dynamiser ce potentiel, c'est accroître l'attractivité de notre territoire et sa fréquentation touristique.

L'illumination de la Cathédrale et la création d'un parcours lumineux menant aux ruines de l'Abbaye Saint-Bertin, en suivant l'antique voie processionnelle, contribuerait à cette valorisation.



Amiens

Chartres

Reims

Strasbourg

À l'image des plus belles Cathédrales de France, participez à la mise en lumière de Notre-Dame des miracles.

Valorisez

le patrimoine audomarois...

Cette dynamisation du territoire passe également par la **restauration** d'édifices en péril et la **réouverture** d'un musée qui, par leur Histoire, marquent l'identité culturelle de Saint-Omer...

Derrière chaque lieu, un esprit unique...

Refaites du **théâtre à l'italienne** un pôle d'attraction en plein centre-ville.

Faites de l'église du **Saint-Sépulcre** un lieu culturel et touristique.



Rendez possible la réouverture de l'église **Saint Denis**, et admirez son architecture illuminée à la nuit tombée...

Permettez à nouveau, de faire profiter des collections exceptionnelles du **musée Henri Dupuis**.

Parcours lumineux envisageable:

Un merveilleux cadre pour de nouvelles animations!



Création: J. Lebas - Réalisation: A. Delattre

« *Nous avons la pierre, apportez lui la lumière!* »

Participez à ce grand projet par le biais du mécénat!

Qu'est-ce que le mécénat?

Le **mécénat** est l'acte par lequel une entreprise ou un particulier décide de **soutenir** une œuvre d'intérêt général.

Il se traduit par un don financier en nature, en service, ou en compétence (heures de travail).

C'est un acte dont **bénéficiera toute la ville**.

Les richesses de Saint-Omer ont su traverser les siècles. La ville est alors désireuse de **protéger et sauvegarder ce patrimoine d'exception**.

Cette **valorisation** requiert cependant des fonds importants, c'est pourquoi il est nécessaire de rechercher un **complément** aux éventuels financements publics par cet acte philanthropique qu'est le mécénat.

Ainsi, **participer à ce grand projet** en devenant mécène, c'est défendre la vision d'une **société responsable** et consciente des **richesses** de la cité audomaroise, montrant la volonté de transmettre ces biens aux **générations futures**.